

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté promulguant un acte législatif

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de son président,

arrête :

Article unique L'acte législatif suivant est promulgué :

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2017, du 26 juin 2018.

Neuchâtel, le 9 juillet 2018

Au nom du Conseil d'État :

<i>Le président,</i>	<i>La chancelière,</i>
L. KURTH	S. DESPLAND

(décret publié dans la Feuille officielle N° 28, du 13 juillet 2018)

Teneur du décret :

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2017

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'État, du 11 avril 2018, et de la commission des finances,

décète :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2017, à savoir :

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	2'224'070'638.81	
Total des revenus		2'171'797'347.60
Excédent de charges		52'273'291.21

Compte des investissements

Total des dépenses	63'942'346.43	
Total des recettes		19'012'295.25
Investissements nets		44'930'051.18
Investissements nets	44'930'051.18	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		50'194'042.25
Solde reporté à l'actif du bilan	5'263'991.07	

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2017.

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, des dépassements de crédits selon détail figurant en annexe du rapport de gestion financière 2017 sont approuvés à hauteur de :

Compte de fonctionnement	14'486'220
Compte des investissements	914'855

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2017, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le 26 juin 2018

Au nom du Grand Conseil :

Le président, La secrétaire générale,

F. KONRAD J. PUG